Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.51 Vœu relatif au trafic de crack dans le métro

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la présence de trafic et de consommateurs de crack dans le métro parisien depuis plusieurs années, particulièrement sur les lignes 4 et 12 mais également 5,8 et 9 ;

Considérant l'insécurité que ce phénomène génère auprès des voyageurs et du personnel, la perturbation quotidienne du trafic des trains et les dégradations matérielles qui entraînent des dépenses de maintenance significatives ;

Considérant qu'en dépit des actions de sécurisation et de prévention menées par la RATP, y compris à travers la formation de ses agents, ce phénomène s'est amplifié depuis quelques mois, ce que reconnaît la RATP elle-même;

Considérant que la situation souffre d'un manque de coordination et de clarification des responsabilités entre les différents acteurs (préfecture de police, ville de Paris, RATP, parquet de Paris, Ile-de-France Mobilités, associations) ;

Considérant que la future Police de Sécurité du Quotidien et la nouvelle brigade des incivilités de la Ville de Paris devraient constituer une solution supplémentaire pour renforcer une présence sur le terrain permettant de rétablir l'ordre public;

Considérant que le dispositif des Zones de Sécurité Prioritaires permet le pilotage et la responsabilisation de multiples acteurs engagés dans la réalisation d'une politique de sécurité sur une zone déterminée;

Considérant la mise en place à l'automne 2019 d'un Centre de coordination opérationnelle de sûreté, sous l'autorité du Préfet de Police, co-financé par la Région Île-de-France ;

Considérant la convention signée en novembre 2017 entre la Préfecture de Région, la RATP et les CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogue) visant à permettre une prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes présents dans le métro parisien ;

Considérant que les stations où le phénomène perdure sont localisées et identifiées ;

Florence BERTHOUT, Pierre-Yves BOURNAZEL, Christian HONORE, Déborah PAWLIK, Philippe GOUJON, Frédéric PECHENARD et les élus du groupe les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu :

- Que les consommateurs de crack soient pris en charge plus efficacement sur le plan médico-social, en renforçant les dispositifs dédiés à l'accompagnement des usagers de drogues notamment les maraudes ;

- Que le Préfet de Police opèrent un renforcement de la présence humaine dans le métro parisien en lien avec le déploiement de la police de sécurité du quotidien;

- Qu'un plan d'urgence visant à redéfinir le pilotage et la coordination des actions de lutte contre les trafics dans le métro soit mené par la préfecture de police, la ville de Paris, la RATP, Ile-de-France Mobilités, l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de Paris et le Parquet de Paris en intégrant l'étude d'une expérimentation de Zones de Sécurité Prioritaires dans le métro parisien.